

Communiqué de presse | lundi 19 août 2019

Immeuble Sorano

Des démarches engagées afin de préparer une évacuation prochaine

Les occupants de l'immeuble Sorano sont contactés depuis quelques jours afin de les prévenir que les choses s'accroissent concernant ce dossier extrêmement sensible et complexe. Face au danger vital pour les personnes se trouvant à l'intérieur de l'immeuble – notamment en raison d'incendies à répétition –, la Ville, en concertation avec la Préfecture, cherche des solutions permettant une évacuation prochaine.

Des incendies à répétition en différents points de l'immeuble Sorano, associés à des branchements électriques sauvages dangereux mis en place dans les nombreux squats qui voient le jour et à la dégradation systématique des équipements de sécurité incendie suscitent les plus grandes craintes quant aux conditions de sécurité physique des occupants.

Face à ce danger vital, la Ville, en étroite collaboration avec la Préfecture, a engagé des démarches afin de préparer une évacuation prochaine du bâtiment. Pour cela, elle a sollicité des bureaux d'études pour une expertise de cette dangerosité.

Dès lors que le maire sera en mesure de s'appuyer sur des éléments probants, il pourrait être amené à prendre un arrêté de mise en sûreté, dans le cadre de ses compétences de police générale. À partir de ce moment, l'évacuation sera effective immédiatement. La procédure s'accompagne de propositions d'hébergement d'urgence ou de relogement pour les occupants.

Parallèlement, depuis le lancement, en septembre 2018, de l'enquête sociale conduite par le Caps, un plan de relogement est mis en place pour les 76 foyers recensés alors, constitués de locataires avec un bail ou de propriétaires occupants. Pour une bonne part d'entre eux, des propositions de relogement ont été faites et sont actées. Des déménagements sont d'ailleurs déjà programmés.

Des discussions sont en cours, ou ont abouti, avec la majorité des propriétaires afin de convenir d'un prix de rachat de leur(s) logement(s). Le rachat effectif est désormais rendu possible suite à l'ordonnance du juge de l'expropriation du 25 juin 2019. Cette dernière a fait de l'EPFN le nouveau propriétaire, pour le compte de la Ville, de l'immeuble Sorano.

Concernant les occupants illégaux, des expulsions ont été prononcées mi-août par un juge saisi par le bailleur Logiseine, dont de nombreux logements ont été forcés et squattés. D'autres pourraient intervenir prochainement.

Quelques dates clés

- Sorano est un des six immeubles de la copropriété privée Robespierre, construite en 1964. Le bâtiment de 10 étages abrite 140 logements.
- Restée jusqu'en 2012 sans dysfonctionnements importants, la Copropriété Robespierre illustre désormais parfaitement le processus de dégradation progressive d'une copropriété et ses conséquences. En quelques années, l'endettement est devenu tel qu'il était impossible au syndicat de copropriétaires d'assurer la conservation des immeubles.
- Le 28 décembre 2015, la copropriété Robespierre a été placée sous administration judiciaire par le président du TGI de Rouen.
- Le 21 février 2019, un arrêté préfectoral déclarait d'utilité publique la constitution de réserves foncières en vue de la démolition de l'immeuble Sorano, dans le cadre du Nouveau projet de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier Château blanc.
- Le 25 juin 2019, une ordonnance du juge, déclarait l'EPFN propriétaire de l'immeuble Sorano pour le compte de la Ville.
- Le 2 juillet 2019, une nouvelle ordonnance entérinait la décision de retrait de l'immeuble Sorano de la copropriété Robespierre.

Contact presse :

Sandrine Gossent | directrice de l'information et la communication | 02 32 95 93 39